

il ne le regarde pas. Si le gouvernement veut le progrès du pays et de la race chevaline, qu'il donne des prix, qu'il encourage les bonnes volontés, qu'il avance de l'argent; mais nous priver de nos droits, non, il ne peut pas le faire, le gouvernement après tout a été établi pour assurer à chaque citoyen ses libertés, l'aider à en jouir, à les exercer non pour les lui voler — comme ferait un vulgaire banquier. Qu'il vienne ton gouvernement mettre la main sur ton cheval et nous verrons ! Mon cheval, mais il est à moi, ventrebleu !

Baptiste, tu prétends pouvoir élever ton cheval comme tu l'entends, sans permettre au gouvernement d'y mettre sa main ou la main, parce que ton cheval t'appartient; or, les enfants appartiennent-ils à l'État? Est-ce lui qui t'a donné la vie, qui dans la suite les a bourrés de pain, qui coupe et du reste? Est-ce lui qui a rapiécé leurs culottes et lavé leur linge et les a chauffés et logés?

Non, j'en sais quelque chose et ma bourgeoise aussi !

Donc, Baptiste, tes enfants sont à toi. En leur donnant la vie, tu as acquis le droit de la développer en vue jusqu'à son épanouissement : vie de l'intelligence par l'éducation; vie du cœur par la piété; vie du corps par l'exercice et l'hygiène. Si quelqu'un, fût-il monsieur le gouvernement, s'avisait d'empiéter sur tes droits, de te voler ta liberté, prends ta fourche et cogne dessus, c'est ton droit.

En ce qui concerne l'école, tu es maître; car l'école n'est que le prolongement de la famille, elle en est une dépendance. Le maître n'est que ton remplaçant; s'il commande, s'il obéit, c'est parce que tu lui as remis ton autorité; s'il refuse, ce n'est que d'après le programme que tu lui as donné. Et tu n'as pas le droit de renoncer à ces privi-

Mais alors l'Église n'a rien à voir dans l'éducation ?

DROITS DE L'ÉGLISE

oui, elle a aussi un rôle à jouer. Si tu as donné à tes enfants la vie naturelle, l'Église leur a donné la vie